

Contrats et payes des animateurs-techniciens et professeurs* dans la branche ÉCLAT

THEMATIQUE : DROIT SOCIAL

Présentation

La convention collective Éclat prévoit des **règles particulières pour les animateurs techniciens et professeurs*** et pour lesquelles même avoir une expérience dans la gestion du personnel et des payes n'est pas toujours suffisante. Cette formation dédiée exclusivement à ce profil des AT/Prof permet aux stagiaires d'**étudier leur statut de A à Z**, de réaliser plusieurs bulletins de paie mais également de **partager et de confronter leurs différentes pratiques et problématiques sur ces profils**.

** Nous rappelons que la qualification d'animateur-technicien/professeur nécessite d'animer une activité (atelier, cours particulier ou collectif) durant tout un cycle d'encadrement correspondant au calendrier scolaire. Il faut les différencier des animateurs périscolaires.*

Le + de la formation

Approche pragmatique avec étude de cas concrets et contextualisés

Objectifs

- ✓ Connaître les principes et les particularités du statut animateur-technicien et professeur.
- ✓ Savoir gérer les modifications des contrats de travail.
- ✓ Connaître les éléments conventionnels de rémunération et notamment les nouveautés applicables au 1^{er} janvier 2022 à la suite de l'avenant 182.
- ✓ Appréhender les obligations sociales spécifiques dans la branche et réaliser les payes des animateurs-techniciens et professeurs.

Programme

- **Histoire et principe du contrat spécifique**
 - Mise en place du dispositif dans la branche
 - Différencier l'animateur-technicien et le professeur
 - Distinguer les heures de face à face des heures de préparation
 - Comprendre le mécanisme des semaines d'intervention et des semaines de préparation
- **Rédiger et modifier le contrat de travail**
 - Lecture commentée d'un contrat-type en attirant l'attention sur les particularités de la branche et du statut
 - La modification du contrat et notamment comment gérer la diminution ou l'augmentation du nombre d'heures à chaque rentrée scolaire et l'éventuel refus du salarié
- **Gérer le temps de travail de l'animateur-technicien et professeur**
 - Calculer le temps de travail hebdomadaire et mensuel avec les heures de préparation
 - Gérer les heures supplémentaires, les heures complémentaires et le complément d'heures
- **Identifier et calculer les éléments conventionnels de rémunération**

Il sera ici apporté une attention toute particulière sur les modifications et les nouveautés mises en place au 1^{er} janvier 2022 dans le cadre de l'avenant 182.



PUBLIC & PRE-REQUIS :

- Idéalement binômes (ce qui n'exclut pas une inscription individuelle) du type Comptable-Président(e) ou Comptable-Directeur-trice venant de la même structure ;
- Dans tous les cas, une des personnes composant le binôme ou la personne s'inscrivant individuellement **doit avoir une 1^{ère} expérience de la paie**.

METHODES PEDAGOGIQUES & SUPPORTS :

- Réalisation de cas pratiques, quiz, brainstorming
- Réalisation de bulletins de paie sur Excel. Les stagiaires repartent avec un fichier Excel paramétré pour aider à la simulation de fiches de paie.
- Envoi préalable d'un support pédagogique avec explications et exercices.
- Echanges avec et entre les participants sur leurs pratiques

DUREE : 19h sur 3 jours

INTERVENANTE :

Juriste droit du travail

MODALITÉS :

Formation en présentiel

COÛTS DE LA FORMATION :

- Formation préfinancée sur votre contribution conventionnelle dans le cadre du catalogue ECLAT
- Pour une formation intra-entreprise sur mesure, nous contacter

- Les coefficients des animateurs-techniciens et professeurs et leurs évolutions depuis la mise en place de l'avenant 182
- L'application de la double valeur du point
- La reconstitution de carrière à l'embauche
- La prime d'ancienneté et la suppression du déroulement de carrière
- La mise en place de la valorisation de la maîtrise professionnelle
- **Les particularités conventionnelles et légales pour la paie des animateurs-techniciens et professeurs**
 - Les cotisations sociales particulières dans la branche Éclat,
 - Le calcul de la réduction générale de cotisations patronales (dite allègement Fillon)
 - L'application d'une assiette forfaitaire.
- **Élaboration de fiches de paie**
 - Fiche de paie simple,
 - Fiche de paie avec retenue pour absence,
 - Fiche de paie avec heures complémentaires/complément d'heures/heures supplémentaires,
 - Fiche de paie avec base forfaitaire,
 - Fiche de paie avec arrêt maladie (subrogation).

En cas d'inscription en binôme, le **prérequis concernant la connaissance de la paie s'analyse au niveau du binôme**, et non au niveau de chacun de ses membres.

Les participants (ou le binôme) devront **se munir de leur propre ordinateur portable, muni d'un clavier numérique et équipé du logiciel Excel.**

Les participants peuvent **amener des documents de travail** (fiches de paie et contrats) qui pourront être étudiés en séance.

